

| | |
|--|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 23 février 2021 Par suite d'une convocation en date du 18 février 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Délibération n°D_2021_02_23_10</p> | <p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p> |

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Christophe PIAZZONI a fait part à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois de son intention de démissionner de son mandat de 4^{ème} adjoint qui l'a acceptée.

Il précise que cette décision avait été discutée en amont. En effet, la gestion des affaires de la commune est chronophage et s'avère, malheureusement, peu compatible avec une activité professionnelle. Monsieur Christophe PIAZZONI a constaté qu'il ne pouvait pas consacrer autant de temps qu'il le souhaitait à l'exercice de son mandat mais il souhaite rester conseiller municipal. Monsieur le Maire tient à saluer ce geste empreint de fair-play et souligne que ce n'est pas de gaieté de cœur que le conseil municipal le voit démissionner de son mandat d'adjoint.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que, suite à l'appel à candidatures, deux élus se portent candidats au poste de 4^{ème} adjoint : Madame Pierrette BATON MARECHAL et Monsieur Marc BRUNIER qui font part à l'assemblée de leurs motivations :

- Madame Pierrette BATON MARECHAL souligne qu'en 7 mois, elle s'est investie pleinement. Elle en a appris beaucoup sur la gestion des affaires communales et sur la nécessité de travailler avec rigueur et en équipe. Elle peut y consacrer du temps puisqu'elle ne travaille plus. Enfin, cela permettra de respecter la parité homme-femme au niveau des adjoints.
- M. Marc BRUNIER indique qu'il a déjà été élu et qu'il avait ces dernières années suivi les affaires de la commune en simple spectateur. Il a éprouvé l'envie de consacrer du temps à la gestion de la commune, ce qu'il fait depuis 7 mois.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°D_2020_07_03_02 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Vu la délibération n°D_2020_07_03_03 du 3 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la demande de démission de Monsieur Christophe PIAZZONI de ses fonctions d'adjoint au Maire adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Christophe PIAZZONI de ses fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois en date du 9 février 2021,

Vu l'arrêté du Maire n°A_2021_021 en date du 25 février 2021 portant retrait de délégation de Monsieur Christophe PIAZZONI au 1^{er} mars 2021,

Vu la délibération n°D_2021_02_23_09 du 23 février 2021 à la suite du retrait de délégation à Monsieur Christophe PIAZZONI, 4^{ème} adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, à compter du 1^{er} mars 2021, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Madame Pierrette BATON MARECHAL et Monsieur Marc BRUNIER

Assesseurs : Messieurs Laurent Esteulle et Christophe Piazzoni

Un premier tour de scrutin est organisé :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Pierrette BATON MARECHAL : 7 voix
- M. Marc BRUNIER : 7 voix

Un second tour de scrutin est organisé :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Pierrette BATON MARECHAL : 8 voix
- M. Marc BRUNIER : 7 voix

Madame Pierrette BATON MARECHAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjoint au maire à compter du 1^{er} mars 2021. L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

| | |
|---|---|
| Délibération certifiée exécutoire | Extrait conforme au registre des délibérations. |
| Compte tenu de sa télétransmission le : 25 février 2021 | Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2021 |
| Et de la publication le : 25 février 2021 | Le Maire, Georges CANICATTI |





